

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 211 Questions spéciales 2			
Ancien Code	SOAS2B11	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS2110		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) HELHa Campus Montignies Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Miriam BARRERA CONTRERAS (miriam.barrera.contreras@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux

- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
 - 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
- II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B11B	Analyse des organisations	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B11C	Déontologie de la profession	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B11X	Déontologie de la profession	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B11A	Ethique du travail social	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B11B	Analyse des organisations	20
+ HELHa Campus Montignies		

SOAS2B11C + HELHa Campus Montignies (HD)	Déontologie de la profession	20
SOAS2B11X + HELHa Louvain- la-Neuve	Déontologie de la profession	20
SOAS2B11A	Ethique du travail social	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique du travail social			
Ancien Code	11_SOAS2B11A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS2111		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Miriam BARRERA CONTRERAS (miriam.barrera.contreras@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les travailleurs.euses sociaux.ales sont aujourd'hui confronté.e.s à des publics extrêmement diversifiés dont bon nombre sont marqués par les conséquences de la précarisation du travail ou même par la désaffiliation. L'exercice du travail social devient ainsi toujours plus complexe entraînant l'émergence de questions nouvelles qui demandent à repenser les repères qui balisent l'action sociale.

L'éthique est une démarche philosophique qui s'occupe de réfléchir à la question du sens (le fondement et la finalité) de l'action humaine au sein d'un monde partagé. Le cours d'Éthique du travail social a pour objectif de fournir des outils philosophiques permettant aux étudiant.e.s de comprendre, d'élargir et approfondir le cadre de justification de la praxis professionnelle; et d'y détecter les représentations et mécanismes qui contribuent à la normalisation des certaines pratiques qui patholisent le travail social.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Objectifs Généraux :

- Comprendre la place et le rôle de l'éthique dans le domaine du travail social.
- Fournir des outils conceptuels et méthodologiques nécessaires au développement d'une pratique professionnelle réflexive et à l'élaboration d'un positionnement professionnel critique.

Objectifs spécifiques :

- Connaître les notions (valeurs, normes, principes) et les domaines relatifs à l'éthique (morale, déontologie, éthique professionnelle) et leurs relations .
- Identifier les éléments de la délibération éthique et comprendre la complexité de sa démarche.
- Connaître différentes approches éthiques en situant leurs fondements dans le domaine de l'action sociale.
- Montrer en quoi le travail social s'inscrit dans une démarche d'action collective et transformation sociale.

Acquis d'apprentissages. A l'issue du cours, l'étudiant.e sera capable de :

- Appliquer les outils conceptuels et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistant.e.s sociaux.ales sont confronté.e.s (Objectif UE), à travers : (1) l'identification et mise en rapport des éléments et domaines qui interviennent dans la réflexion éthique à partir de situations concrètes; et (2) l'explication des différentes approches éthiques en identifiant leurs fondements et en repérant leur impact dans l'agir professionnel.

- Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel (objectif UE), à travers : (1) l'estimation de la valeur des différentes approches éthiques au regard des enjeux de l'agir professionnel dans le domaine actuel du travail social; (2) le développement d'une réflexion sur la portée éthico-politique du travail social et sur le rôle du travailleur.euse sociaux.ale.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus de ce cours sont organisés de la manière suivante:

Le champ de l'éthique. Concepts et domaines voisins

- Ethique et morale
- Déontologie et éthique professionnelle

L'éthique comme outil d'analyse de la pratique professionnelle

- Le questionnement éthique
- La délibération éthique

Les fondements de l'action morale

- Théories éthiques modernes: Déontologisme ; utilitarisme ; éthique des vertus.
- Approches contemporaines de l'éthique: Théorie de la justice ; éthique de la responsabilité ; éthique de la discussion; éthique du Care.

Ethique et travail social

- Principes et valeurs du travail social. Les enjeux du travail social et le rôle des travailleur.euses sociaux.ales
- Souffrance au travail/souffrance éthique. La question du sens.

Démarches d'apprentissage

Inspiré d'une pédagogie critique, ce cours cherche à amener les étudiant.e.s à une appropriation réflexive et critique des contenus. Pour ce faire, le cours alterne :

- des exposés magistraux avec des moments de synthèse et de questions-réponses.
- des moments de lecture et réflexion individuelle avec un travail de discussion et analyse collectif.
- une approche théorique aux questions éthiques avec les expériences concrètes des étudiant.e.s.
- une évaluation finale individuelle et une évaluation en binôme, axées sur de compétences différentes.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Ressources en ligne : notes des cours, textes choisis, questionnaires.
- Travail en classe : ateliers de lecture et d'application conceptuelle; analyse de cas.
- Une séance de question-réponses préalable à l'examen.
- Une évaluation en binôme qui mobilise différentes compétences permettant à l'étudiant.e de travailler graduellement et accompagné.e certains contenus du cours.

Sources et références

- Anché Christophe et alii, Manifeste du travail social, Le Social en Fabrique, Bagnex, 2016
- Billier, Jean-Cassien, Introduction à l'éthique, Puf, Paris, 2014.
- Bourgault, Sophie, (contributeur - collaborateur) et alii, Éthiques de l'hospitalité, du don et du care : actualité,

regards croisés, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 2020.

- Bouquet, Brigitte, Ethique et travail social. Une recherche de sens, Dunod, Paris, 2003
- Brugère, Fabienne, (créateur), L'éthique du « care », PUF, Paris, 2017
- Brugère, Fabienne (Créatrice), Le Blanc, Guillaume (contributeur - collaborateur), La fin de l'hospitalité, Flammarion, Paris, 2017.
- Butler, Judith, Vie précaire, Amsterdam, Paris, 2005.
- Depenne, Dominique, Ethique et accompagnement en travail social, Esf, Paris, 2014.
- Droit Roger-Pol, L'éthique expliquée à tout le monde, Seuil, Paris, 2009.
- Gilligan, Carole, Une voix différente : pour une éthique du care, Flammarion (Champs), Paris, 2008.
- Habermas, Jürgen, De l'éthique de la discussion, Flammarion Paris, 2006.
- Jonas, Hans, Le principe responsabilité, Flammarion, Paris, 2013.
- Le Blanc, Guillaume, L'invisibilité sociale, PUF, Paris, 2009.
- Lamoureux, H, Ethique, travail social et action communautaire, Presses de l'Université du Québec (Problèmes sociaux et interventions sociales), Québec, 2003.
- Merlier Philippe, Philosophie et éthique en travail social, Presses de l'EHESP, Rennes, 2013.
- Métayer Michel, La philosophie éthique. Enjeux et débats, Editions du Renouveau pédagogique, Québec, 2002.
- Rawls, John. La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice. La Découverte, Paris, 2008.
- Ricoeur, Paul, Lectures 1, Seuil, 1991.
- Russ, Jacqueline et Leguil Clotilde, La pensée éthique contemporaine (Qué sais-je ?), Presses Universitaires de France, 2020.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- PPT (Présentation PowerPoint) de chaque séance.
- Sélection de textes, à définir par l'enseignante lors du cours.
- PAL (Pour accompagner la lecture), des fiches contenant des questions qui reprennent les points et questions plus importants des textes. Les fiches seront sélectionnées par l'enseignante lors du cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du cours est constituée de deux parties :

- Un examen écrit individuel valant 60% de la note finale du cours.
- Un travail écrit à réaliser en binôme en amont valant 40% de la note final du cours.

Conditions examen première session :

- Inscriptions au préalable des binômes pour le travail écrit. La formule et le délai d'inscription ainsi que la date de la remise du travail seront communiqués par l'enseignante lors du cours et affichés sur la plateforme électronique du cours (Connected).
- Le non-dépôt du travail écrit (40%) ou l'absence à l'examen écrit (60%), entrainera une mention PP pour la première session. Dans les deux cas mentionnés précédemment l'épreuve est incomplète. L'étudiant.e devra donc présenter l'ensemble de l'épreuve en deuxième session. Le travail écrit se fera alors individuellement.
- En cas d'échec, l'étudiant.e devra présenter en deuxième session la partie de l'épreuve à laquelle il/elle a échoué. Si cette partie concerne le travail, il se fera individuellement.

Conditions examen deuxième session :

- Les étudiant.e.s qui sont ajourné.e.s à la seconde session suite à une note PP devront présenter l'entièreté de l'épreuve individuellement.

Pondérations

--	--	--	--

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	40%	Trv	40%
Période d'évaluation			Exe	60%	Exe	60%

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).